

**ATTESTATION ACTIVA.BRUSSELS
OU ACTIVA.BRUSSELS « APTITUDE REDUITE »
FORMULAIRE DE DEMANDE**

Pour toute question concernant l'utilisation du présent formulaire, veuillez consulter la fiche d'info 'activa.brussels' sur notre site : www.actiris.brussels.

Pour que votre demande soit valable, vous devez être **inscrit chez Actiris et votre dossier doit être à jour**. La décision d'octroi de l'attestation activa.brussels ou activa.brussels « aptitude réduite » est prise sur base des informations disponibles dans votre dossier, des données complétées dans le présent formulaire et des attestations que vous y aurez jointes.

N° de registre national : _____ - _____ - _____ **recto ou verso de votre carte d'identité**

Nom et prénom :

Adresse officielle :
.....

Vous devez cocher toutes les cases qui s'appliquent à votre situation.

- Je demande l'attestation pour mon **emploi actuel**, indiquez la **date d'engagement** : __ / __ / ____ **ET**
 J'ai été inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé jusqu'à la veille de mon engagement.
- Je suis actuellement inscrit comme **demandeur d'emploi inoccupé** (voir définition verso point 1)

<input type="checkbox"/> J'entre dans une ou plusieurs des situations ci-dessous :
<input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans un contrat d'insertion <input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans le cadre d'un contrat de travail d'économie sociale (PTP) <input type="checkbox"/> J'ai effectué un stage First avec une durée minimum de 6 mois <input type="checkbox"/> J'ai suivi une formation professionnelle individuelle de 6 mois au moins <input type="checkbox"/> J'ai suivi une formation en alternance et je l'ai réussie <input type="checkbox"/> J'ai été victime d'un licenciement suite à la suppression d'un poste ACS <input type="checkbox"/> J'ai été occupé en tant qu'ACS <input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans le cadre d'un contrat avec prime phoenix.brussels
<input type="checkbox"/> J'entre dans une ou plusieurs des situations ci-dessous et je joins une attestation
<input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans le cadre d'un contrat de travail article 60, § 7 ou 61 <input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans le cadre d'un contrat de travail d'économie sociale (SINE) <input type="checkbox"/> J'ai suivi une formation professionnalisante et je l'ai réussie <input type="checkbox"/> J'ai obtenu un titre de validation des compétences <input type="checkbox"/> J'ai été victime d'une restructuration, d'une faillite, d'une fermeture ou d'une liquidation <input type="checkbox"/> J'ai bénéficié du revenu d'intégration ("minimum d'existence" CPAS) <input type="checkbox"/> J'ai bénéficié de l'aide sociale financière par le CPAS <input type="checkbox"/> J'ai été inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé dans une autre région <input type="checkbox"/> J'ai été emprisonné dans une période d'inscription comme demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> J'ai été occupé dans le cadre d'un dispositif d'emploi formatif pour jeunes <input type="checkbox"/> J'ai été indemnisé par l'assurance maladie ou invalidité dans une période d'inscription comme demandeur d'emploi
<input type="checkbox"/> J'entre dans une des situations ci-dessus et je continue chez le même employeur.

- Je bénéficie/j'ai bénéficié d'indemnités de rupture et/ou d'indemnité en compensation de licenciement, du au

Pour les moins de 30 ans : <input type="checkbox"/> J'ai le CESS <input type="checkbox"/> Je n'ai pas le CESS
--

- Mon aptitude au travail est réduite (voir liste verso point 2) **Je joins une attestation**
- Je demande **un duplicata** de l'attestation Activa.brussels qu'Actiris m'avait précédemment délivrée.

Je confirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète
Signature du travailleur / chercheur d'emploi :
Date : __ / __ / ____

Nombre de documents annexés : _____

1. Définition DEI (demandeur d'emploi inoccupé) :

« La personne domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale qui est inscrite en tant que demandeur d'emploi auprès d'Actiris et qui n'exerce aucune activité professionnelle ou équivalente. »

Plusieurs catégories sont assimilées aux demandeurs d'emploi inoccupés :

- Les chômeurs complets indemnisés
- Les demandeurs d'emploi inscrit pendant le stage d'insertion
- Les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'un revenu d'intégration (ou équivalente) CPAS
- Les chômeurs Union Européenne – Exportation du droit des allocations de chômage.
- Les jeunes en attente du stage d'insertion professionnel
- Les demandeurs d'emploi en formation
- Les étudiants en formation en alternance
- Les personnes en formation professionnelle individuelle en entreprise
- Les jeunes chercheurs d'emploi en stage First
- Les chômeurs complets indemnisés en raison de leur âge
- Les chômeurs complets indemnisés dispensés d'inscription car ils suivent des cours ou des études ou dispensés d'inscription pour raisons sociales ou familiales

2. Aptitude réduite :

- ✓ Soit un demandeur d'emploi inoccupé qui remplit les conditions médicales pour avoir droit à une allocation de remplacement de revenus ou à une allocation d'intégration dans le cadre de la législation des handicapés;
- ✓ Soit un demandeur d'emploi inoccupé qui était occupé comme travailleur de groupe-cible chez un employeur qui tombe dans le champ d'application de la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les « maatwerkbedrijven » ;
- ✓ Soit un demandeur d'emploi inoccupé handicapé qui ouvre le droit aux allocations familiales majorées sur base d'une incapacité physique ou mentale de soixante-six pourcent au moins;
- ✓ Soit un demandeur d'emploi inoccupé qui est en possession d'une attestation délivrée par la Direction Générale Personnes handicapées du Service public fédéral Sécurité sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux.
- ✓ Soit un demandeur d'emploi inoccupé qui est admis au Service Personnes Handicapées Autonomie Recherchée (PHARE) ou qui bénéficie des mesures de l'Agence Flamande pour les Personnes avec un Handicap (VAPH).
- ✓ Soit le chômeur qui justifie d'une inaptitude permanente au travail de 33 % au moins reconnue par le médecin agréé de l'ONEm, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, conformément à la procédure prévue à l'article 141 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991.